



CHARTÉ ÉTHIQUE

les valeurs de Roxel au quotidien



SOMMAIRE

1. L'ESPRIT ROXEL	4
1.1. Avant-propos du Président Exécutif	6
1.2. Avant-propos éthique et conformité	7
1.3. Engagement du comité exécutif	8
1.4. Application de la charte éthique : Cadre des normes de la société	9
1.5. L'outil au service de l'éthique	10
2. LE LEADERSHIP ET LA RESPONSABILITÉ MANAGÉRIALE	12
2.1. Le modèle de leadership	13
2.2. La représentation de la société	14
2.3. Le rôle du manager	16
3. L'ÉTHIQUE DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES	17
3.1. Protection des actifs	18
3.2. Anticorruption	19
3.3. Choix des fournisseurs	20
3.4. Concurrence	21
3.5. Confidentialité	22
3.6. Respect de la vie privée et données personnelles	23
3.7. Propriété intellectuelle et savoir-faire	24
3.8. Contrôle des exportations et des importations	25
3.9. Qualité et amélioration continue	26
4. LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE ROXEL	28
4.1. L'engagement environnemental	29
4.2. L'engagement social	29
4.3. La gouvernance et l'Éthique des affaires	30
5. ANNEXES	32
5.1. Glossaire	33
5.2. Abréviations	35

1. L'ESPRIT ROXEL

COMME ENTREPRISE

La mission principale de Roxel est de contribuer aux capacités de défense souveraines des nations européennes et de leurs alliés. En tant qu'acteur majeur de l'industrie de la défense, notamment en France et au Royaume-Uni, nous nous engageons à garantir la sécurité et la performance opérationnelle de nos produits pour les forces armées.

Notre stratégie est fondée sur un investissement permanent en termes de Recherche, Technologie et Développement, afin de préparer l'avenir et protéger la souveraineté. Au service de nos Nations, notre identité et l'atteinte de nos ambitions reposent sur le collectif et des Principes Éthiques forts. C'est pour cela que nous accordons une grande valeur à l'honnêteté et à la clarté. Nous bâtissons des relations solides et durables avec nos clients et nos fournisseurs, fondées sur la confiance et l'intérêt mutuels. Nous respectons les parties prenantes de notre environnement professionnel, y compris nos concurrents. Nous agissons avec intégrité : nous respectons des normes comptables et de reporting élevées et nous soutenons la lutte contre la corruption. Nous protégeons et faisons le meilleur usage des actifs de l'entreprise dans l'intérêt de nos actionnaires. Nous visons l'excellence et n'hésitons pas à nous remettre continuellement en cause et à reconsidérer notre façon de travailler.

COMME EMPLOYEUR

Nous voulons que Roxel soit un lieu où il fait bon travailler. Nous savons que nos Collaborateurs représentent notre principal atout. Ils doivent bénéficier d'un environnement de travail sûr et sain, où le talent et le mérite personnel sont reconnus, la diversité valorisée, la vie privée respectée et le juste équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pris en compte. Nous croyons qu'il est important d'offrir à nos Collaborateurs un environnement stimulant, des perspectives d'évolution motivantes, ainsi que la possibilité de changer les choses. Nous encourageons un climat d'ouverture, de courage, de générosité et de respect, pour que chaque Collaborateur se sente libre d'exprimer ses questions, ses idées et ses préoccupations.

COMME ENTREPRISE CITOYENNE RESPONSABLE

Nous sommes conscients de l'impact de nos activités sur l'environnement naturel, y compris sur la biodiversité, et nous nous efforçons sans cesse de le minimiser. Nous sommes déterminés à ne pas compromettre l'avenir au nom du présent. Nous proposons des solutions complètes, du design au démantèlement de nos produits. En tant qu'entreprise citoyenne, nous partageons les valeurs de la République française et du Royaume-Uni, ainsi que celles de leurs forces armées respectives, notamment l'engagement, la solidarité et la défense des intérêts communs de la Nation. Nous recherchons activement et favorisons les partenaires qui partagent nos valeurs et nos engagements éthiques.



Sylvie Grison
Chief Executive Officer

1.1. AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF

L'objectif incontournable qui nous unit tous au sein de Roxel est d'assurer la sécurité et l'efficacité opérationnelle de nos produits pour les forces armées, guidant toutes nos actions vers une priorité absolue : la satisfaction de nos clients.

Ce document a pour vocation de formaliser l'ensemble des règles de conduite qui doivent être relayées dans toutes les entités opérationnelles et à tous les niveaux hiérarchiques pour parvenir à notre objectif principal dans le respect des valeurs de la société.

À travers cette Charte, il est rappelé que l'appartenance au groupe Roxel implique un strict respect de lois et règlements en vigueur. Les principes d'éthique professionnelle doivent, en toutes circonstances et dans tous les pays, inspirer nos comportements. J'attends donc de chaque collaborateur, quels que soient son statut et son ancienneté, un comportement irréprochable, fondé sur la probité, la loyauté, le respect de la dignité et des droits individuels des salariés. Ces règles ont été examinées et approuvées par le Comité Exécutif de Roxel.

La Charte Éthique est notre texte de référence pour inspirer nos choix et pour guider nos actions au quotidien. Lisez-la attentivement, vivez-la, transmettez-la, respectez-la et faites-la respecter autour de vous. Roxel a besoin de l'exemplarité de chacun pour être exemplaire.

1.2. AVANT-PROPOS ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Afin d'introduire ce document, il est essentiel de définir dans un premier temps les principes fondamentaux qui guident notre conduite : l'éthique et la conformité.

L'éthique se définit comme l'ensemble des principes et des valeurs qui guident nos actions, garantissant qu'elles soient justes, responsables et respectueuses des individus, de la société et de l'environnement.

La conformité consiste à respecter les lois, les règlements, les normes et engagements internes en vigueur, garantissant ainsi que nos actions et décisions sont en accord avec les exigences légales et éthiques.

Notre Charte Éthique est un document vivant et partagé qui aborde les sujets essentiels de notre culture de l'Intégrité, du Respect, du Courage et de la Transparence.

Son objectif est de nous aider à comprendre ce que l'on attend de nous en tant que Collaborateur de Roxel, en fixant les grands principes et au moyen de nombreux exemples de leur application au quotidien.

Au-delà de ce document, vous avez à votre disposition une plateforme de e-learning avec un module dédié à l'Éthique. L'Éthique est un devoir essentiel de chacun et de tous. Nous nous devons de travailler ensemble de façon ouverte et respectueuse. Il convient de reconnaître les idées des autres, d'écouter avec générosité et de partager l'information, dans le respect de nos règles de confidentialité.

Les questions éthiques sont rarement simples. Notre force est d'avoir le courage de les aborder. Ne gardez pas ces questions pour vous : parlez-en et demandez conseil. Vous serez toujours soutenus dans cette démarche.

1.3. ENGAGEMENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Nous nous engageons à faire vivre concrètement la Charte Éthique dans nos activités quotidiennes. L'application de cette Charte Éthique est essentielle pour pérenniser le succès de Roxel et pour maintenir la confiance de nos clients et partenaires. L'éthique concerne le comportement de tous les Collaborateurs du Groupe, à tous les niveaux de l'entreprise, sans exception.

Elle concerne l'ensemble des activités de Roxel, de la recherche, l'innovation et conception de nos produits à leur production et à leur livraison, des ressources humaines à nos opérations, de l'administration, de la finance, de la communication au développement durable, de la relation client à la relation fournisseur, en passant par l'usage des outils informatiques. Le Comité Exécutif s'engage également à être attentif à toutes les alertes éthiques et à assurer une protection complète des lanceurs d'alerte, garantissant ainsi un environnement de travail sûr et transparent.

Chacun de nous, en tant que membres du Comité de Direction prend l'engagement de respecter cette Charte. Nous devons garder à l'esprit que :

- Les principes éthiques énoncés dans ce document respectent strictement les lois et règlements ainsi que les valeurs de Roxel et ne sont pas facultatifs. Nous devons les respecter
- Nous donnons l'exemple : la réputation de Roxel, la confiance de toutes nos parties prenantes, dépendent de chacun de nous
- Nous serons appréciés non seulement sur ce que nous faisons, mais aussi sur notre manière de faire.

1.4. APPLICATION DE LA CHARTE ÉTHIQUE : CADRE DES NORMES DE LA SOCIÉTÉ

1.4.1.

L'utilisation de la charte

La charte éthique de Roxel s'applique à tous les collaborateurs, mandataires sociaux et membres du comité de direction. Elle est disponible en anglais et en français et définit les grands principes attendus.

En cas de doute éthique, consultez-la ou contactez le service compliance. La charte, non exhaustive, peut évoluer pour s'adapter aux besoins de l'entreprise.

- P.GR.CORR - Politique Anticorruption
- I.FR.M1.07.002 - Instruction anticorruption
- I.GR.M1.07.008 – Évaluation des tiers
- I.GR.M1.07.007 - Conflit d'intérêts
- I.GR.M1.07.009 - Nomination d'un agent commercial
- I.GR.M1.07.010 - Cadeaux et invitations
- I.FR.M1.07.003 - Lancer une alerte éthique
- I.GR.M2.07.009 - Cartographie des risques corruption inhérents aux activités

1.4.2.

Les politiques et les normes de la société

En plus de cette charte, vous avez à votre disposition, sur l'intranet de la société, l'ensemble des politiques du groupe lié au programme de conformité de Roxel :

- I.GR.M1.07.004 - Sanctions économiques
- I.GR.M1.07.006 - Droit de la concurrence

En plus de cette charte, vous avez à votre disposition un espace dédié à la Compliance sur l'intranet de Roxel France et Roxel UK.

1.5. L'OUTIL AU SERVICE DE L'ÉTHIQUE

1.5.1. L'alerte éthique

DÉFINITION

Le bon fonctionnement de Roxel exige que tous les Collaborateurs aient la possibilité d'informer le département Compliance d'un manquement possible ou avéré aux dispositions légales ou réglementaires, aux normes professionnelles ou déontologiques en vigueur ainsi qu'aux procédures internes de Roxel, en matière financière, comptable, de lutte contre la corruption, de pratiques anticoncurrentielles, de divulgation d'informations confidentielles, de conflit d'intérêts, de sécurité des produits et de qualité.

L'alerte éthique est un dispositif d'alerte interne sous la responsabilité du service compliance pour Roxel France et Roxel UK.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le dispositif d'alerte éthique n'a pas pour objet de se substituer aux dispositifs d'alerte déjà existants dans l'entreprise : voie hiérarchique, représentants du personnel...

L'utilisation du dispositif d'alerte éthique par les Collaborateurs ne revêt pas un caractère obligatoire. Aucune sanction ne pourra être prise à l'encontre d'un salarié au motif que ce dernier n'en aurait pas fait usage.

L'utilisation de l'alerte éthique ne peut être effectuée de manière abusive par les lanceurs d'alerte. Ces derniers ne doivent déposer une alerte que s'ils ont

des raisons suffisantes et objectives de penser que des faits ou comportements irréguliers ou inadéquats pourraient présenter un risque sérieux pour Roxel ou l'une de ses Sociétés.

L'utilisation du dispositif d'alerte est strictement limitée à la communication de faits allégués qui :

- présentent un caractère grave ou sérieux
- sont présentés de manière objective
- ont été directement constatés par l'émetteur de l'alerte
- sont matériellement vérifiables
- présentent un lien direct avec l'activité professionnelle.

Les faits rapportés doivent exclusivement concerner les domaines suivants :



Comptable



Financier



Lutte contre la corruption



Lutte contre les pratiques anticoncurrentielles



Divulgarion d'informations confidentielles



Conflit d'intérêts



Sécurité des produits



Qualité

Les alertes étrangères à ces domaines ne seront pas traitées. Seules seront prises en compte les données pertinentes, en adéquation et en rapport direct avec le champ d'application du dispositif d'alerte et strictement nécessaire à la vérification des faits allégués. L'alerte peut porter sur une ou plusieurs personnes ou toute opération menée au sein de Roxel qui aurait pour effet de porter atteinte aux intérêts de l'entreprise et à son bon fonctionnement.

Roxel dispose d'une alerte éthique dont le fonctionnement est décrit dans ses procédures et dûment autorisé par la CNIL conformément à la réglementation applicable.

2. LE LEADERSHIP ET LA RESPONSABILITÉ MANAGÉRIALE



2.1. LE MODÈLE DE LEADERSHIP

Pour être performante, une entreprise a besoin que l'énergie de tous ses membres soit mise au service de sa mission dans un travail d'équipe efficace.

Les managers hiérarchiques et fonctionnels ont un rôle clé pour créer les conditions de la performance collective et de la satisfaction individuelle.

Pour cela, nous souhaitons tous progresser en permanence dans l'application de notre référentiel de leadership articulé autour des 5 valeurs suivantes :



Mobiliser autour d'une vision partagée



Manager par l'exemple



Responsabiliser chacun



Gagner en équipe



Oser innover

2.2. LA REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La réputation de Roxel dépend du comportement de chacun d'entre nous.



Chacun d'entre nous doit :

- Agir en gardant à l'esprit les intérêts de Roxel
- Refléter les Principes Éthiques de Roxel dans notre langage et comportement professionnels
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre nos opinions ou intérêts personnels et ceux de la société
- Éviter de donner notre avis sur des collègues et sur leur travail sur des sites de développement professionnel (type LinkedIn)



Nous ne devons pas :

- Parler ou écrire ou prendre tout engagement au nom de Roxel sauf autorisation
- Parler ou écrire sur des sujets hors de notre champ d'expertise
- Utiliser le papier à en-tête ou l'adresse électronique de Roxel pour nos affaires personnelles ou pour exprimer nos points de vue personnels

Roxel a développé un système de délégations de pouvoirs permettant à certains d'engager la société dans des domaines particuliers. Les pouvoirs conférés en vertu de ces délégations doivent permettre d'engager la Société et de faciliter la conduite des affaires. Néanmoins, les engagements pris doivent être conformes aux lois et règlements applicables à Roxel, à nos procédures internes et au contenu des délégations.





2.3. LE RÔLE DU MANAGER

Roxel met en avant ses managers et a développé le leadership. Les managers ont les responsabilités suivantes :

- Donner l'exemple et promouvoir une conduite éthique
- Décider et être force de proposition pour des questions complexes et difficiles
- Apporter leur aide pour toutes demandes de conseil de leurs équipes

Les collaborateurs peuvent hésiter à parler de leurs préoccupations éthiques aux managers. Ces derniers doivent les rassurer, rappeler qu'il n'y aura pas de représailles pour des inquiétudes exprimées de bonne foi, et connaître les politiques éthiques de la société pour les partager avec les équipes. Ils doivent aussi écouter leurs collaborateurs et, en cas de doute, les orienter vers la personne appropriée.

Les questions éthiques ne doivent pas être évitées et sont compatibles avec les objectifs financiers. L'éthique s'applique à tous, surtout aux responsables, qui doivent être exemplaires. Un double standard serait inacceptable.

3. L'ÉTHIQUE DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES



3.1. PROTECTION DES ACTIFS

Chacun veille à l'intégrité des actifs de Roxel. Ceux-ci ne sont pas uniquement les meubles, les immeubles ou les biens incorporels identifiés et définis par la loi.

Ils comprennent aussi les idées ou les savoir-faire élaborés par les Collaborateurs de Roxel. Les listes de clients et de soustraitants ou fournisseurs, les informations sur les marchés, notamment concernant la Défense Nationale, les pratiques techniques ou commerciales, les offres commerciales et études techniques, toutes les données ou informations auxquelles les Collaborateurs ont accès dans l'exercice de leurs fonctions font partie du patrimoine de Roxel.

Ces éléments font l'objet d'une protection. Ce devoir subsiste même après le départ du Collaborateur.

Aucun fonds, aucun bien de Roxel, n'est utilisé à des fins illicites ou sans rapport avec les activités de Roxel.

Ainsi les installations, matériels, fonds, prestations et, d'une façon générale, les actifs de la Société, ne sont pas utilisés à des fins personnelles.

Il est interdit d'utiliser ces systèmes et réseaux à des fins illicites, notamment pour transmettre des messages à caractère racial, sexuel ou injurieux.

Chacun s'interdit également d'effectuer des copies illégales des logiciels utilisés par Roxel ou de procéder à une utilisation non autorisée desdits logiciels.

Tous les documents ou informations qui relèvent de la propriété intellectuelle, industrielle et artistique, ou des savoir-faire qui font la force de Roxel sont protégés.

3.2. ANTICORRUPTION

Les objectifs déployés dans le cadre de la Charte Éthique de Roxel coïncident avec le respect des règles de conduite dans les affaires.

Dans le cadre de notre démarche de progrès continu, l'adoption de règles de bonne conduite œuvrant à la lutte contre la corruption est indispensable.

Dans le cadre du développement des réglementations internationales et nationales applicables, Roxel a développé un programme de conformité anticorruption comprenant notamment :



La sélection
des intermédiaires



La réalisation de cartographies
de risques de corruption et
leur traitement



La gestion des
Conflits d'intérêts



La gestion des Cadeaux
et Invitations

N'oublions pas que la lutte contre la corruption est indispensable pour défendre la réputation et les intérêts de Roxel.

3.3. CHOIX DES FOURNISSEURS

Les relations de Roxel avec les fournisseurs va au-delà de la simple transaction de biens et de services.

Nous nous engageons à développer des partenariats basés sur la responsabilité, la performance mutuelle et la compétitivité collective. La réussite de Roxel repose sur la qualité et la fiabilité des relations que nous entretenons avec nos fournisseurs. Ensemble, nous œuvrons pour une chaîne d'approvisionnement éthique et durable, basée sur le respect, la confiance mutuelle et la transparence, dans la conformité des normes sociales, environnementales et économiques. Nous sommes fiers de notre réputation d'entreprise qui négocie avec ses Fournisseurs ouvertement et en toute coopération. Nos relations sont basées sur les principes d'impartialité, d'équité, de loyauté, et nous respectons l'indépendance et l'identité propre de nos Fournisseurs.

Roxel s'engage à :

- Sélectionner des fournisseurs sur la base d'appels d'offres ouverts et concurrentiels
- S'assurer que toutes les offres soient comparées et prises en compte de façon équitable et sans favoritisme
- Faire preuve de transparence quant aux procédures d'appels d'offres
- S'assurer que nos attentes en termes d'éthique sont bien comprises et respectées par l'ensemble de nos Fournisseurs quel que soit le pays où ils se trouvent
- Aider nos Fournisseurs à répondre aux attentes de Roxel
- Payer nos Fournisseurs aux échéances et conditions prévues, sauf s'il existe des raisons légitimes de ne pas le faire, comme par exemple l'absence de livraison des marchandises commandées
- S'assurer que nos Fournisseurs ne sont pas dans une situation de dépendance économique excessive de Roxel
- Protéger les informations confidentielles de nos Fournisseurs comme s'il s'agissait des nôtres
- Ne pas imposer des conditions abusives (notamment en matière de paiement, de délai...) à nos Fournisseurs
- Ne pas continuer à travailler avec un Fournisseur qui, de façon répétée, ne satisferait pas à nos attentes ou qui ne respecterait pas nos principes éthiques, notamment en matière de Droits de l'Homme et/ou de lutte contre la corruption.
- À choisir ses fournisseurs sur la base de décisions collectives impliquant tous les acteurs concernés, via les comités dédiés au choix des fournisseurs.

3.4. CONCURRENCE

Roxel respecte toutes les parties prenantes de son environnement professionnel, y compris ses Concurrents.

Le devoir de Roxel de donner le bon exemple en ce domaine est renforcé par notre position de leader sur le marché de la propulsion tactique.

Le fait de partager avec nos Concurrents des informations portant sur des sujets tels que la tarification, les coûts ou les stratégies de marketing, pourrait donner l'impression qu'il s'y pratique des ententes sur les prix, le partage de territoires ou d'autres sortes de manipulation ou de distorsion de la concurrence.

Dans la plupart des pays, il existe des lois très strictes dans ce domaine dont nous devons avoir connaissance et auxquelles nous devons nous conformer.

Roxel s'engage à :

- Ne communiquer ni ne recevoir aucune information d'ordre commercial ou stratégique de ses Concurrents
- Ne réaliser aucune pratique anticoncurrentielle

3.5. CONFIDENTIALITÉ

Les informations ont une valeur. Divulguer des informations internes sans y être autorisé peut entraîner une perte de valeur et porter préjudice à Roxel. Nous devons tous assurer la protection des informations internes en suivant strictement les règles du Groupe à ce sujet. Ceux d'entre nous ayant accès à des informations confidentielles relatives à nos partenaires commerciaux ont la même obligation de les protéger contre toute divulgation.

Roxel s'engage à :

- Limiter la divulgation d'informations internes aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance dans l'intérêt de Roxel
- Conserver en toute sécurité toutes les données confidentielles, Clients et Fournisseurs aussi bien celles sous format papier qu'électronique
- Avant de partager une information interne avec des personnes externes à Roxel, vérifier ce que nous avons le droit de communiquer et s'assurer de la conclusion d'un accord de confidentialité si nécessaire
- Ne pas discuter ou travailler sur des informations internes dans des lieux publics où les conversations peuvent être entendues et la sécurité des données compromises
- A mettre en place les mesures nécessaires en terme de sécurité industrielle et de défense afin de garantir la protection du secret de la défense nationale et d'empêcher les actes de malveillance :
 1. Contrôle des lieux : sites de travail sont clos, délimités et signalés avec une politique stricte d'accès par badge
 2. Vérification du personnel : les employés de Roxel doivent obtenir une habilitation de sécurité auprès des autorités nationales compétentes, conformément aux lois et réglementations applicables
 3. Protection des systèmes d'information.

Toute information (écrite, électronique, verbale ou sous toute autre forme) non disponible pour le public et à laquelle vous avez eu accès en votre qualité de Collaborateur de Roxel, doit être considérée comme interne. Le fait de les révéler, même à des amis de confiance, n'est pas acceptable. Cela peut nuire aux intérêts de Roxel.

3.6. RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET DONNÉES PERSONNELLES

Nous avons tous droit au respect de notre vie privée. Roxel s'est engagé notamment à respecter les données personnelles concernant l'ensemble de ses parties prenantes et notamment ses Collaborateurs et ses partenaires commerciaux. Roxel ne collecte et ne conserve que les seules données nécessaires à ses activités.

Roxel s'engage à :

- S'assurer que les personnes pour lesquelles elle collecte des données personnelles sont informées du type d'information collectées et de l'utilisation de ces informations
- Collecter uniquement les données personnelles qui sont nécessaires
- Nous assurer de ne transmettre de telles informations, en interne à Roxel, qu'aux seules personnes habilitées et qui ont un besoin légitime d'en avoir connaissance
- Nous assurer que les données personnelles sont conservées en toute sécurité
- Garantir le droit de nos collègues au respect de leur vie privée
- Nous assurer du respect de ces principes par les prestataires auxquels nous pourrions confier la collecte ou l'utilisation de données personnelles
- A ne pas communiquer des données personnelles à une personne extérieure à Roxel, sauf en cas d'obligation légale.



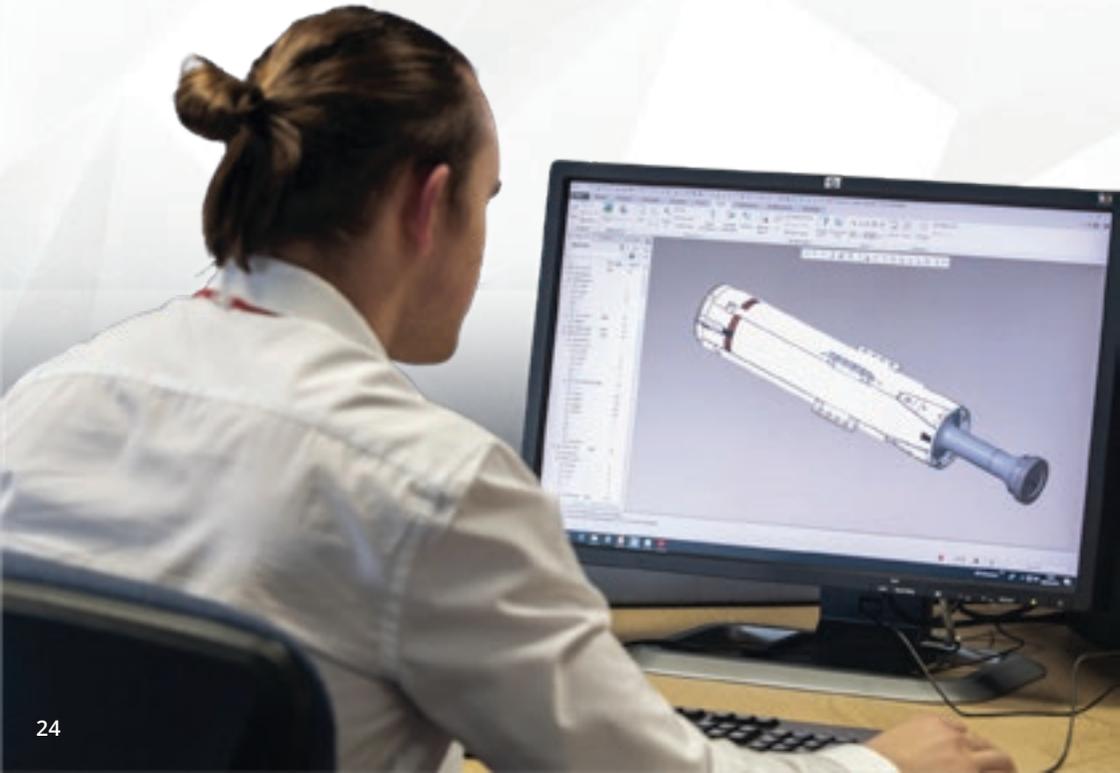
3.7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET SAVOIR-FAIRE

La propriété intellectuelle de Roxel est l'un de ses atouts les plus précieux.

Elle comprend les brevets, les designs, les marques, les copyrights, les informations confidentielles et d'autres informations de nature exclusive comme le savoir-faire.

Roxel veille à établir, protéger, maintenir et défendre ses droits de propriété intellectuelle dans tous les domaines commerciaux ainsi que d'en faire un usage responsable, le tout en conformité avec les lois et règlements applicables.

Par ailleurs, Roxel met en œuvre une politique attractive pour encourager ses Collaborateurs à développer davantage son savoir-faire et son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.





3.8. CONTRÔLE DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS

Roxel conçoit et fournit des produits et services de haute technologie à ses clients qui sont intégrés dans des systèmes destinés aux forces armées et à la sécurité nationale.

Ces produits et services peuvent garantir pour les Etats la paix intérieure et internationale mais aussi représenter une menace s'ils tombent entre de mauvaises mains.

Tout non-respect de la législation en matière de contrôle des exportations et des importations est susceptible d'empêcher Roxel de réaliser des affaires sur des marchés clés et peut se traduire par de lourdes pénalités, tant pour Roxel que pour ses Collaborateurs.

Roxel se conforme strictement aux dispositions de contrôle des exportations et transferts de biens et de technologies en vigueur dans chaque pays d'intervention et mise en place des standards des plus exigeants, applicables à l'ensemble de ses Filiales et de ses Collaborateurs.



3.9. QUALITÉ ET AMÉLIORATION CONTINUE

Roxel conçoit et développe des produits de haute technicité. La confiance exprimée par nos parties prenantes, Clients ou Fournisseurs, est fondée en partie sur notre capacité à garantir l'application des exigences les plus strictes en matière de qualité.

Roxel s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue qui passe notamment par ses certifications ISO9001, ISO14001, ISO50001 et EN9100.

Cette démarche Qualité applique scrupuleusement les sept principes du management de la qualité :

- L'écoute du Client : comprendre et satisfaire au mieux le besoin du Client,
- Le leadership : définir les meilleures orientations pour l'entreprise,
- L'engagement des Collaborateurs : développer et mieux exploiter les aptitudes des Collaborateurs,
- L'approche processus : gérer les ressources et activités comme un processus,
- L'amélioration continue : placer cet objectif comme vecteur de la performance globale du Groupe,
- La prise de décision par une approche factuelle : fonder la prise de décision

sur l'analyse des données et des informations,

- Les relations mutuellement bénéfiques avec les parties prenantes : créer des synergies augmentant notre capacité à créer de la valeur.

Afin de renforcer cette démarche Qualité, Roxel a, par ailleurs, déployé depuis 2014 le Lean-SixSigma au sein du Groupe par la sensibilisation de tous les salariés et la formation de nouveaux Green Belt et Black Belt chargés de la conduite de nos chantiers d'amélioration.

Depuis 2020, l'approche Lean sigma a été renforcée par le déploiement de chantiers d'excellence opérationnelle mettant l'efficacité sur le terrain au cœur de l'entreprise.

Enfin, la démarche de leadership responsabilise chacun des managers et fédère l'ensemble des Collaborateurs autour d'une vision commune et positive.

4. LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE ROXEL



La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est un levier stratégique pour Roxel, guidée par l'ambition d'intégrer des pratiques responsables, éthiques et durables dans l'ensemble de ses activités.

Roxel entreprend de créer un impact positif, en conciliant performance économique, préservation de l'environnement et bien-être et sécurité des collaborateurs.

4.1. L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Consciente des enjeux climatiques et de l'impact de ses activités sur l'environnement, Roxel s'engage à réduire son empreinte écologique en adoptant une gestion durable de ses ressources et en participant activement à la lutte contre le changement climatique. La protection de l'environnement est au cœur de la stratégie de Roxel, avec des actions concrètes pour minimiser l'utilisation des ressources naturelles et favoriser une transition écologique durable.

Roxel vise une utilisation raisonnée des matières premières. Cela inclut une réduction du gaspillage, l'optimisation des ressources utilisées et la recherche d'alternatives plus durables. La réduction des gaz à effet de serre est également une priorité pour Roxel. Par ailleurs, des mesures sont prises pour s'adapter aux effets du changement climatique. La gestion des déchets est également un axe essentiel, avec un objectif de réduction et de réutilisation maximale des matériaux.

4.2. L'ENGAGEMENT SOCIAL

Le capital humain est l'une des plus grandes richesses de Roxel, et l'entreprise accorde une importance primordiale à l'amélioration continue du bien-être, de la sécurité et du développement de ses collaborateurs.

En matière d'engagement social, Roxel place la santé, la sécurité et le développement personnel de ses collaborateurs au centre de ses priorités, tout en favorisant une culture d'inclusion et d'équité.

Le développement des compétences et la formation continue des collaborateurs sont aussi des priorités. Roxel investit dans des programmes de formation adaptés, permettant à chaque employé d'évoluer professionnellement et de développer de nouvelles compétences. Ce soutien contribue à la satisfaction des collaborateurs et à leur engagement sur le long terme.

Roxel s'engage également à promouvoir la diversité et l'égalité des chances au sein de ses équipes. L'entreprise valorise un environnement inclusif et équitable, où chacun peut s'épanouir et contribuer pleinement. Enfin, pour garantir une qualité de vie au travail optimale, Roxel encourage le dialogue social, favorisant ainsi une culture d'échange et de respect.

4.3. LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

La gouvernance responsable est un pilier fondamental de la politique RSE de Roxel, assurant transparence, sécurité et conformité aux réglementations en vigueur. Roxel s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière d'éthique des affaires, de conformité légale et de protection des données, en plus de développer des relations durables avec ses partenaires.

Roxel accorde une attention particulière à la cybersécurité et à la protection des données sensibles. Des mesures de sécurité avancées sont mises en place pour protéger les données de ses clients, partenaires et employés.

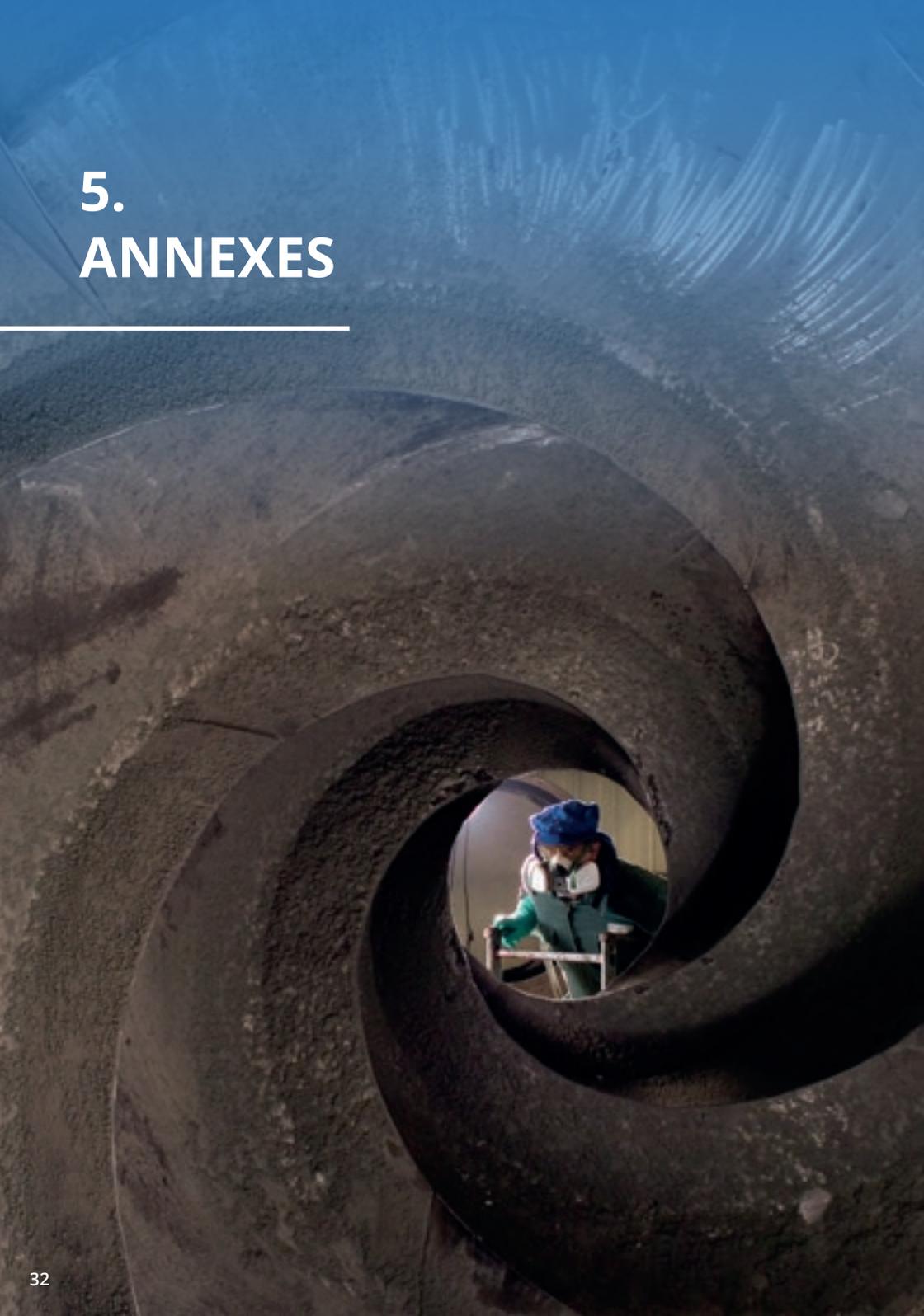
L'éthique des affaires et la conformité réglementaire sont au cœur de l'approche de gouvernance de Roxel permettant de prévenir la corruption et garantir des pratiques commerciales exemplaires.

En matière d'achats et de partenariats durables, Roxel sélectionne ses fournisseurs et partenaires en fonction de critères éthiques et responsables.

Roxel est également attachée à son ancrage territorial et à son impact local. En soutenant des initiatives locales et en favorisant l'emploi dans les régions où elle est implantée, l'entreprise contribue au développement économique et social des communautés locales.



5. ANNEXES



5.1. GLOSSAIRE

Agent commercial

Conformément aux dispositions de la loi n°91-593 du 25 juin 1991, est une personne physique ou morale chargée, au nom et pour le compte de Roxel, de négocier et éventuellement conclure des Contrats Commerciaux. Agit dans le cadre d'un contrat signé avec Roxel pour une durée déterminée.

Agent Public

Personne détenant une charge/ fonction législative, administrative ou judiciaire dans un pays donné (comprenant tous niveaux et sousdivisions d'un Gouvernement, du national au local), qu'elle soit nommée ou élue; toute personne exerçant une fonction publique dans un pays donné, y compris les agences publiques ou les entreprises publiques ; et tout officiel/fonctionnaire ou agent d'une organisation publique internationale.

Cadeaux et Invitations

Comprend tout objet de valeur ou toute forme de voyage, hébergement, repas, subsistance, rafraîchissements, divertissement, possibilité de faire des études ou suivre des cours ou tout autre avantage offert ou reçu par un collaborateur ou par Roxel.

Client

Entité (publique ou privée) avec laquelle Roxel a signé ou signera un Contrat Commercial ou un Contrat d'Offset.

Collaborateur

Désigne les salariés, les cadres dirigeants et les mandataires sociaux de Roxel.

Concurrent

Signifie toutes sociétés ou acteurs intervenant tout ou partie sur le marché de la propulsion tactique.

Conflit d'intérêts

Il se manifeste par un conflit entre la mission d'un Collaborateur et ses intérêts privés, susceptible d'influencer la manière dont il exerce ses fonctions. En d'autres termes, le conflit d'intérêts peut potentiellement remettre en cause la neutralité et l'impartialité avec lesquelles le Collaborateur doit accomplir sa mission du fait de ses intérêts personnels.

Consultant

Personne physique ou morale autorisée, de quelque nationalité que ce soit, ayant signé un accord avec Roxel, en vue de promouvoir, assister, conseiller et apporter son soutien aux activités de vente et de marketing de Roxel.

Contrat Commercial

Contrat de vente pour la fourniture de produits et/ou services signé et en vigueur entre Roxel et un Client.

Corruption

La corruption recouvre les pratiques suivantes :

1 / le fait de promettre, d'offrir ou d'accorder, directement ou indirectement, un avantage indu à toute personne qui dirige une entité du secteur privé et public ou travaille dans une telle entité, en quelque qualité que ce soit, pour elle-même ou pour une autre personne, afin que, en violation de ses devoirs, elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte

2 / le fait pour toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou qui travaille dans une telle entité, en quelque qualité que ce soit, de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage indu, pour elle-même ou pour une autre personne, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte en violation de ses devoirs.

Dirigeant

Signifie que les membres du Comité de Direction de Roxel peuvent décider de déléguer des pouvoirs spécifiques délimités par écrit pour l'exercice de ses responsabilités selon cette politique.

Dons ou Contributions

Désigne tous les dons ou contributions financières ou non, versés par Roxel à des associations ou des fondations.

Fournisseur

Signifie tout prestataire ou tout sous-traitant qui fournit des prestations de services ou des produits à Roxel.

Intermédiaire

Soit un Consultant, un Prestataire de Service, un Prestataire de Service Offset, ou un Agent Commercial.

Paiements de facilitation

Paiements non officiels de faibles montants à des Agents Publics Étrangers afin d'accélérer ou d'obtenir des procédures administratives quotidiennes. Dans les Pays Domestiques, ils sont interdits par la loi.

Pays Domestiques

France et Royaume-Uni.

Prestataire de Service

Toute entité, quelle que soit sa nationalité, ayant signé un accord avec Roxel dans le cadre de son activité ordinaire, autorisée à fournir des services particuliers mais non directement liés à la conclusion d'un Contrat Commercial (ex : intelligence économique, enquêtes marketing). Un Prestataire de Service permet de faciliter l'accès à un marché ou à un client.

Prestataire de Service de Compensation

Toute entité commerciale dédiée à la compensation (ou le service dédié d'entreprises commerciales ou industrielles) qui peuvent assister Roxel dans la réalisation de ses obligations de compensation, au travers de projet d'ingénierie, d'opérations bancaires, l'échange de crédits compensation et/ou au moyen de la capture de flux commerciaux éligibles.

Roxel ou Groupe Roxel

Suivant le cas, Roxel SAS et ses Sociétés contrôlées, notamment Roxel France et Roxel UK, individuellement ou collectivement.

Une participation dans le capital social pour laquelle le Groupe Roxel détient moins de 50% des droits de vote à l'Assemblée Générale, ou le droit de nommer ou retirer des administrateurs, en ayant moins de la majorité des droits de vote dans les Conseils d'Administration.

Sociétés Affiliées / Filiales

Dans le cadre de cette Procédure, les Joint Ventures conjointement détenues sont considérées comme des Sociétés Affiliées.

5.2. ABRÉVIATIONS

BAC (Business Advisory Committee) Comité sur les Intermédiaires

BEC (Business Ethic Committee) Comité d'Éthique

OCDE
Organisation de Coopération et de Développement Économiques





www.roxelgroup.com